



le Petit BONHOMMIEN

N°314

JUILLET-AOUT 2023

MERCI A VOUS !

Comme chaque année, la Municipalité se réjouit de la forte mobilisation des habitants du village aux différentes actions volontaires menées pour la commune:

Un énooOoorme merci à tous les participants de la Journée Citoyenne du 3 juin, et à ceux qui ont aidé lors de la matinée Haut-Rhin propre du 22 avril !

Les marchés montagnards, la Fête de la Musique et les festivités de manière générale ont toujours autant de succès, année après année, et nous sommes ravis de voir que vous tous et toutes participez ainsi au dynamisme de notre village !

A vos agendas, il y a encore quelques surprises à découvrir !



Au plaisir de vous croiser lors des prochaines manifestations !

L'équipe municipale.



SOMMAIRE:

- p.1 à 3 : Infos Municipales
- p.4 à 7: Conseils Municipaux
- p. 8 : Rétrospective
- p.9 : Vie de l'école
- p.10 à 12: Vie culturelle
- p. 13-14: Vie Associative
- p. 15-16 : Rubrique Histoire
- p.17-18 : Infos CeA
- p. 19-20 : Divers

INFORMATIONS MUNICIPALES

PERSONNEL SAISONNIER:

Comme chaque année, la Municipalité emploie des jeunes pour des contrats CDD de 15 jours, afin de pallier les congés annuels du personnel permanent.

Il s'agit aussi bien souvent de fournir une première expérience professionnelle aux jeunes du village.

5 candidats seront donc intégrés à nos effectifs. Ils ont été reçus le 27 mai en Mairie afin de définir les postes de chacun et d'établir le calendrier de présence.

Cette année, nous accueillerons avec plaisir : Romain, Chloé, Daphnée, et Nathan au sein des services techniques, du 26 juin au 25 août, ainsi que Amélie, aux services administratifs du 17 au 28 juillet.



Bienvenue à eux !

Fleurissement du village :

Le concours des Maisons Fleuries continue cette année : passage du jury la 3e semaine de juillet.

SERVICES MAIRIE ET LA POSTE :

- ◆ Le service urbanisme de la commune sera fermé du 14 juin au 31 juillet inclus. A Aucun dossier ne pourra être déposé pendant cette période
- ◆ Le bureau de La Poste sera fermé du mercredi 12 juillet au lundi 31 juillet inclus. Dirigez-vous vers le bureau de tabac-épicerie Abraca'tabac de Lapoutroie ou La Poste d'Orbey pour vos envois.

Offre emploi :

Un particulier du village est à la recherche d'une personne qui pourrait effectuer 2 ou 3h par jour, du lundi au vendredi, de ménage et de préparation de repas.

Tel : 06 07 05 42 92

INFORMATIONS MUNICIPALES

CANTINE

Après concertation auprès des agents en charge des enfants de l'école du Bonhomme et pour éviter tout risque lors de la traversée de la RD415, les élus ont décidé que les enfants puissent reprendre les repas à la cantine du périscolaire. Les repas sont toujours élaborés par le restaurant de LA POSTE et livrés chauds dans les conteneurs isothermes. Nous remercions Romain, Mickael et leur équipe pour le service apporté auprès des enfants dans leur restaurant. Mardi 30 mai, nous étions présents pour leur premier repas à la cantine, les enfants étaient heureux de manger sur place.



FIBRE OPTIQUE AU VILLAGE :

La Municipalité a été alertée au sujet de nombreux soucis avec les entreprises mandatées pour le déploiement de la fibre sur notre territoire. Afin de recenser l'ensemble de ces soucis, la Municipalité vous demande de bien vouloir lui rapporter tous les incidents qui ont eu lieu sur le ban communal (hors domaine privé).

Nous remercions les personnes qui ont constaté des soucis à ce sujet de bien vouloir nous en informer, par retour de ce talon-réponse, par courrier, ou à déposer à la Mairie.

NOM , PRENOM :

ADRESSE :

Contact tél :

Contact e-mail :

Non raccordé

« adresse inconnue »

Souci lié au raccordement, merci de préciser :

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL :

Les informations principales du Conseil Municipal du 26 mai 2023 :

ADMINISTRATION GENERALE - CADEAUX AUX PERSONNELS, ELUS ET USAGERS

Monsieur le Maire explique qu'afin d'offrir un cadeau à un agent ou à un usager, une délibération fixant leur montant est obligatoire à l'appui du mandat afin de justifier la dépense. Il est précisé que pour les cadeaux aux élus offerts par la Commune, ceux-ci sont prohibés juridiquement.

Le Conseil Municipal décide de la possibilité d'offrir un cadeau selon les caractéristiques et les limites suivantes :

Pour le personnel recruté sur des emplois permanents (titulaire, stagiaire ou contractuel) , d'offrir un ou plusieurs cadeau(x) en nature ou sous forme de bon(s) d'achat(s):

- ♦ départ de la Commune : 50 € par tranche de 5 années de service dans la Commune ; Selon les conditions du départ, l'attribution d'un cadeau est laissé à l'appréciation du Maire ou de son représentant.
- ♦ naissance : 200 € ;
- ♦ mariage ou pacs : 200 € ;
- ♦ Pour les autres situations qui pourraient se présenter, une délibération interviendra au cas par cas .

Pour les usagers, habitant la Commune :

- ♦ Cadeau de naissance : 50,00 € sous forme de bon(s) d'achat(s) ;
- ♦ Cadeau de mariage, pacs et baptême républicain : cadeaux en nature (bouquets de fleurs et/ou livre, cadre, photographie, reproduction ou bon(s) d'achat(s) etc.) d'une valeur maximale de 50,00 € ;
- ♦ Cadeau pour les grands anniversaires, sous forme de bon(s) d'achat(s) ou de cadeau(x) en nature :
 - 80 ans : 30 € (NOUVEAUTE)
 - 85 ans : 30 €
 - 90 ans : 50 €
 - 95 ans : 60 €
 - 100 ans : 100 €.
- ♦ Cadeau pour les grands anniversaires de mariage, sous forme de bon(s) d'achat(s) ou de cadeau(x) en nature :
 - 50 ans : 50 €
 - 60 ans : 60 €
 - 70 ans : 70 €

AUGMENTATION DU COÛT DES PLAQUETTES DE BOIS

L'ESAT L'ATRE DE LA VALLEE a envoyé un courrier accompagnant ses dernières factures de plaquettes informant de l'augmentation de 3,83 % du coût des plaquettes à compter du 1^{er} mai 2023. Ce tarif est le tarif maximum encadré par la Délégation de Service Public de 2022.

Monsieur le Maire explique qu'il faudra donc réfléchir à l'augmentation des tarifs de chaleur pour l'année prochaine en gardant à l'esprit que pour 2023, les tarifs auraient dû accuser une hausse de 21% afin de conserver le budget à l'équilibre avec un excédent permettant de provisionner en cas de dépenses de grosses réparations notamment. Il avait été décidé de lisser cette augmentation sur 2 années, soit une première hausse de 15% pour 2023 et une seconde en 2024 de l'ordre prévisionnel de 6%, qui sera donc, avec cette nouvelle augmentation de l'ordre prévisionnel de 9 à 10%.

*** COMPLEMENT D'INFORMATION : A l'heure où nous écrivons ces lignes, une hausse substantielle des tarifs a été annoncée par l'ESAT, à compter du 1er juillet, qui n'est pas encore définie.

ECONOMIE - SOUTIEN AU PROJET D'INSTALLATION D'UNE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-SALON DE THÉ « A L'ANCIENNE » SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de reprise des locaux de l'ancienne boulangerie de la Commune pour une primo-installation, par Madame Morgane BLOT et Monsieur Marvyn LEFRANC. Ils sont tous deux issus des Compagnons du Devoir (Madame de formation pâtisserie et Monsieur, couvreur-zingueur). Monsieur LEFRANC se forme actuellement en Boulangerie.

Le projet sera une location-vente ou une vente des murs, il n'y a pas de reprise de l'ancien fonds de commerce puisqu'inexistant à ce jour. Le projet comprend un salon de thé et une boulangerie s'articulant autour d'un four à bois. Le choix du four s'est porté sur le bois pour une recherche de convivialité, d'ambiance et pour les économies au vu de la conjoncture actuelle d'inflation de l'électricité.

Côté pâtisserie : gamme classique et gamme moderne permettant de faire découvrir de nouveaux goûts, textures, etc.

Côté boulangerie : il est prévu jusqu'à 16 variantes de pain avec une mise en avant des variétés anciennes, une farine labellisée et certainement une offre de pain à la coupe.

Côté salon de thé : café gustatif, de qualité et en torréfaction locale avec la possibilité d'y lire son journal. L'ambiance se voudra à l'ancienne (entre rusticité et éléments chinés) et conviviale.

Tous les mois, un thème sera choisi autour duquel se dévoileront une viennoiserie, une pâtisserie et un pain. Des dégustations seront organisées afin de faire découvrir les produits à la clientèle, fidéliser les clients et en attirer de nouveaux.

Enfin, l'ensemble de ce projet s'articule autour de la recherche de la qualité et des produits locaux.

La réouverture de cette boulangerie suppose un coût financier important, avec une enveloppe travaux et de premiers équipements élevée. Les services administratifs de la Commune, sous l'impulsion de Monsieur le Maire et ses Adjointes, ont été chargés d'accompagner les porteurs de projets, notamment dans la recherche de subvention. Le projet est éligible à plusieurs subventions, mais afin d'en finaliser certains dossiers, une délibération de soutien de la part du Conseil Municipal est requise.

L'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité, ACTE de son entier soutien au projet d'installation de la Boulangerie « A l'Ancienne » dans les locaux de l'ancienne Boulangerie de la Commune.

SOURCES - MODIFICATION DES MODALITES DE TARIFICATION

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour la tarification des concessions de source s'effectue immeuble par immeuble et non logement par logement :

- Tarif de base : 55 € ;
- Famille : supplément de 10 € ;
- Professionnels : supplément de 20 € ;
- Gîtes : supplément de 20 € par gîte.

A ce jour, il existe de ce fait une inégalité tarifaire entre les foyers. Par exemple, un propriétaire occupant son bien immobilier avec son foyer se voit appliquer le même tarif que le propriétaire détenant un immeuble de plusieurs appartements. Par ailleurs, le tarif « famille » est vague et difficilement applicable car il induit que les usagers viennent déclarer la composition de leur foyer chaque année.

Le Conseil Municipal décide donc de modifier les tarifs afin d'harmoniser cela :

- Tarif de base : 65 € ;
- Par appartement occupé à l'année (dès le second appartement) : 65 € ;
- Professionnels : supplément de 20 € ;
- Gîtes : supplément de 20 € par gîte.

Il est précisé que les suppléments s'additionnent suivant les conditions remplies par le concessionnaire. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront aux concessions nouvellement établies (nouvel établissement de concession, transfert, renouvellement).

Les informations principales du Conseil Municipal du 30 juin 2023 :

PLUI

Cette seconde version du PLUI a été arrêté par la CCVK en date du 08 juin 2023. Ainsi, s'ouvre une nouvelle phase de consultation des Personnes Publiques Associées et notamment des Communes, dont LE BONHOMME. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette seconde version de PLUI.

Pour rappel, lors du premier vote, le Conseil a

voté favorablement ce PLUI, en émettant quelques réserves (choix des matériaux ouvertures et toits, surface d'emprise au sol pour les bâtiments agricoles, aménagement des granges et dépendances, etc). Ces réserves ont été levées, pas forcément à la convenance de tous, néanmoins le PLUI a été adopté à la majorité.

ASSAINISSEMENT : TRANSFERT COMPLET DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU « SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA)

Le 8 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Vallée de Kaysersberg a acté le transfert de la compétence ANC (Assainissement Non Collectif) au SDEA (Syndicat Mixte « Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle »). Ainsi, le service assainissements non collectifs n'existera plus à compter du 1^{er} janvier 2024 au sein de la CCVK, le SDEA en reprendra l'entière compétence.

Le Syndicat Mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA)

comporte un service de plusieurs agents en charge de l'activité complète de contrôle et de suivi de l'assainissement non-collectif, dans de nombreuses collectivités d'Alsace et de Moselle. Il dispose à ce jour de l'hyperstructure nécessaire pour mener à bien la reprise de cette compétence.

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la CCVK au SDEA et le transfert de la compétence Assainissement Non-Collectif de la CCVK au SDEA.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AAPPMA « LES TRUITES DU BONHOMME » POUR REALISATION DE TRAVAUX SUR LA DIGUE DE L'ETANG ET LE CHALET DE PECHE

L'AAPPMA « Les Truites du Bonhomme » a sollicité une subvention auprès de la Commune suite à la réalisation d'importants travaux à l'étang de pêche du Vaillon (colmatage d'une fuite d'eau dans la digue) et au sein du chalet de pêche (travaux

d'isolation, réfection des plafonds avec pose de luminaires à led) à hauteur de 9.416,84 €. Il est rappelé que l'étang, tout comme le chalet sont propriétés de la Commune. Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention à hauteur de 1.000,00 €.

RD415 - SUITE A L'ARRET DES TRAVAUX DE LA DEVIATION DE CHATENOIS

Le 02 juin 2023, l'Association du Massif Vosgien et la commune du Bonhomme ont invité tous les membres de cette association, afin de donner une réponse publique quant à la décision du tribunal administratif de Strasbourg de l'arrêt total des travaux de la déviation de Châtenois.

Lors de cette réunion, la commission transports de l'Association a adopté une **motion visant à rappeler l'importance du contournement de Châtenois en tant qu'avancée dans le règlement de la problématique des**

transports et de la circulation des poids-lourds dans le massif des Vosges.

Les vallées de Munster, Kaysersberg, Thann, Val d'Argent, Vallée de la Bruche, Vallée de la Haute-Moselle, Vallée de la Meurthe, étaient présentes pour valider cette motion.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte cette motion, renouvelant ainsi une volonté politique ferme de règlement de la problématique de circulation dans le Massif Vosgien et plus particulièrement de la RD415.

CHASSE - CONSULTATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS POUR L'ABANDON DU LOYER DE LA CHASSE A LA COMMUNE ET AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE

Les baux de chasse cesseront de produire leurs effets à compter du 2 février 2024. La procédure de relocation de la chasse doit donc être entamée. La première étape est la décision quant à la consultation des propriétaires fonciers pour l'abandon du loyer de la chasse à la commune ou le reversement du produit de la chasse aux propriétaires proportionnellement à la contenance cadastrale des fonds compris dans le lot affermé.

Considérant le besoin de débiter la procédure de relocation de la chasse communale, il est donc décidé de consulter les propriétaires

pour l'abandon du loyer de la chasse à la commune dans le cadre d'une consultation écrite par courrier adressé à chacun des propriétaires fonciers du domaine chassable, avec un délai de réponse d'un mois.

Il précise qu'en cas d'abandon à la commune, le produit de la chasse sera affecté à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à tout autre dépense d'intérêt communal.

« DES TRACES AU BREZOUARD » - ADOPTION DE LA CONVENTION « ARTISTES ET TERRITOIRE » DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Monsieur le Maire présente la convention Résidence « Artistes et Territoire » du Parc naturel régional des Ballons des Vosges - Projet « Des traces au Brézouard », qui vise à réglementer les modalités d'organisation de la résidence d'artistes qui s'est déroulée du 3 octobre 2022 jusqu'au 25 juin 2023, le rôle des partenaires et la bourse aux artistes.

La commune participe à hauteur de 150 € pour un budget global de 55900 €.

Madame Didierjean, référente de ce dossier, explique tout ce que ce projet comporte d'innovation artistique, scientifique et culturel.

RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL PERMANENT A TEMPS PARTIEL

Monsieur le Maire fait un état des lieux des services administratifs :

- Nos deux agents actuels sont à temps partiel (28h chacune).

- l'Etat délègue de plus en plus de tâches administratives complexes aux communes, ce qui crée une surcharge de travail et des lenteurs dans le traitement des dossiers.

- Les dossiers sont de plus en plus techniques et chronophages.

De ce fait, il est proposé de créer un poste d'agent d'accueil, à 22 heures hebdomadaires maximum, en CDD, pour pallier à ces difficultés.

Cette création de poste a été validée par le Conseil Municipal.

Organigramme des services administratifs :

- Secrétaire Générale
- Adjointe à la secrétaire générale
- Agent d'accueil

La date du prochain Conseil Municipal n'est pas fixée au moment de la rédaction, il devrait avoir lieu en Septembre.

Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur www.lebonhomme.fr ou sur simple demande à la mairie.

RETOUR SUR :

LA JOURNEE CITOYENNE du 3 JUIN :

Pour cette Journée Citoyenne, une soixantaine de participants ont répondu présents.

De nombreux ateliers ont été réalisés :

- * Peinture de la chapelle Sainte-Claire, des ateliers relais
 - * Entretien des saignées dans les chemins forestiers, des abri-bus, du cimetière, du chemin de l'école de la forêt et dégagement et éclaircissement de la parcelle au dessus.
 - * Réfection du chemin du Louschbach
 - * Débroussaillage sentier menant au château, et sentier petite montagne
 - * Encadrement des panneaux d'affichage du marché du lundi
 - * Modification de la rivière sèche au parking de la salle des fêtes, permettant ainsi la tonte de l'herbe plus facile.
 - * Rempotage des bacs à fleurs pour préparer le fleurissement communal.
 - * Préparation du repas,
 - * Atelier « animations et jeux » pour les enfants
- Merci à toutes et à tous !



A partir de 13h, tous les participants, se sont rejoints pour un apéritif convivial et un déjeuner original proposé par Wasa : porcelet cuit à l'étouffé (enterré) et salade de thon cru frais au lait de coco ...Merci à Wasa, son fils et son ami walisien qui nous ont régalié ! Merci aussi au restaurant La Schlitte qui a préparé toutes les crudités et effectué la plonge après les festivités.



RETOUR SUR :

LA FETE DE LA MUSIQUE du 24 JUIN :

Bravo au Comité des Fêtes, au Comité de Jumelage, et aux artistes, pour cette belle soirée festive ! Une affluence moindre cette année, très certainement du fait d'autres manifestations le même jour, mais la qualité était au rendez-vous !



VIE DE L'ECOLE

Spectacle école de la forêt / EMVK

Dans le cadre du festival « Tintement de la Vallée », qui célébrait les 20 ans de l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg, le public est venu nombreux le samedi 13 mai, pour assister au spectacle.

Accompagnés de Valentine Graff, de l'ensemble Celtique de l'Emvk., et des danseuses contemporaines de Mme Someil, nos petits écoliers ont présenté un conte déambulatoire insolite, qui a emmené le public à la découverte de l'école de la forêt, où M. Le Maire a pu inaugurer l'abri en bois récemment construit.

Le spectacle-promenade s'est clôturé par un pot de l'amitié dans la salle des fêtes, en toute convivialité.



Projet jardin :

Avec l'aide de Kevin Klein et de Chloé Masseran, l'équipe pédagogique initie les enfants au maraîchage, et redonne vie à son potager..



Sorties de fin d'année :

Nos petits écoliers ont eu la joie de partir pour une journée découverte à Colmar, ce mardi 27 juin :

« Nous sommes allés à Colmar en fin de matinée. Nous avons traversé tout le centre ville afin d'aller découvrir le Champ de Mars. Puis nous avons pique-niqué dans le jardin Mequillet. Ensuite, nous nous sommes rendus au Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnologie où notre guide Stéphane nous attendait. Grâce à lui, nous avons pu réaliser des fouilles archéologiques et découvrir des fossiles de mammouths ou de mégalocephales. Nous avons même eu le droit de les toucher et les manipuler! »



Enfin, nous avons visité le musée et la fameuse exposition sur les dinosaures où nous avons rencontré un fossile de tyrannosaure! »

Quelle journée riche en découvertes !



MARCHÉ MONTAGNARD

**TOUS LES
LUNDIS**

de 17h à 21h

**Produits locaux, restauration
et grillades sur place.**

**Buvette assurée par les
associations du village !**

**Du 19 juin
au 28 août 2023**



LE BONHOMME

ENCORE PLUS D'ANIMATIONS :

Nous l'avons souvent entendu, les scientifiques et média l'affirment: **le rire est bon pour la santé physique et mentale.** Comment alors y parvenir si on ne jouit pas d'un naturel joyeux ou si on pense ne pas avoir le sens de l'humour développé ? **Le plus simple , c'est de tester le yoga du rire !**

Le concept est basé sur un fait scientifique : **le corps ne fait pas la différence entre un rire spontané et un rire simulé.** On obtient les mêmes avantages physiologiques et psychologiques.

Le rire s'apparente à un exercice corporel et les séances sont collectives. Les participants exercent leur enthousiasme, augmentent leur bonne humeur et jouent de complicité notamment avec le contact visuel et une certaine liberté enfantine. **La bonne nouvelle : c'est accessible à tous et aucun pré requis n'est nécessaire pour bien démarrer le yoga du rire.**



YOGA DU RIRE

JEUDI | 18H
6 JUILLET
2023

132, Basse La Chapelle
LE BONHOMME

UNE OCCASION INÉDITE
UN MOMENT DE DÉTENTE
ET DE BONNE HUMEUR !!!

SÉANCE COLLECTIVE
PARTICIPATION LIBRE

INFOS / RÉSERVATIONS AU 06 72 26 72 94



RASSEMBLEMENT VEHICULES ANCIENS ET YOUNGTIMERS :



Dimanche 23 juillet

de 10H à 16H

Place de la salle des fêtes.

ENTREE GRATUITE

SUR PLACE UNE BUVETTE TENUE PAR L'ASDM
& TARTES FLAMBEES PREPAREES
PAR LES JEUNES AGRICULTEURS DU PAYS WELCHE

Organisé par l'Association Self Défense et Musculation

Inscription limitée

Réservation : bertrand.schlupp@orange.fr ou 06.72.70.38.77



PORTE OUVERTE A LA FERME MINOUX : LE 6 AOUT



L'association Les Welches Bonhommiens, en partenariat avec l'association du Comité de Jumelage vous propose une journée « Portes Ouvertes et découverte de la ferme », à la ferme Minoux, à Faurupt,

**Le 6 août,
à partir de 10h.**

Au programme :

- exposition photos,
- tombola,
- exposition machines agricoles,
- traite à 17h,
- Animations pour petits et grands,
- buvette et restauration, barbecue montagnard...

RENSEIGNEMENTS PAR MAIL : leswelchesbonhommien22@gmail.com

Plusieurs parkings seront mis en place, dont la possibilité de vous garer au Col des Bagennes puis de suivre l'itinéraire pédestre fléché jusqu'à la Ferme Minoux.

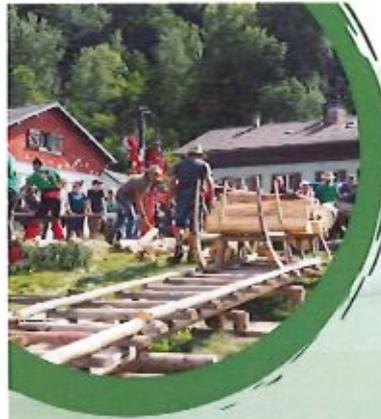
Oh Les Welches : DIMANCHE 13 AOUT :

La fête se déroulera le dimanche 13 août 2023 de 10h à 1h avec bal et feux d'artifice à la fin.

Au cours de la journée il y aura un marché de produit locaux, dès démonstration de métiers du bois, ainsi que des démonstrations de bûcheronnage et d'anciens métiers du pays welche. Exposition d'ancien outils et machines agricole.

Les cors des Alpes et l'orgue de barbarie animeront musicalement la journée.

Niveau repas des grillades ainsi que la poëllée welche, spécialité du Bonhomme ainsi que des tartes flambées, des glaces locales, des gaufres et des tartes pour le dessert Le soir au menu il y aura de la poëllée welche et des tartes flambées.



Dimanche 13 Août

De 10h à 1h du matin
Place de la salle des fêtes

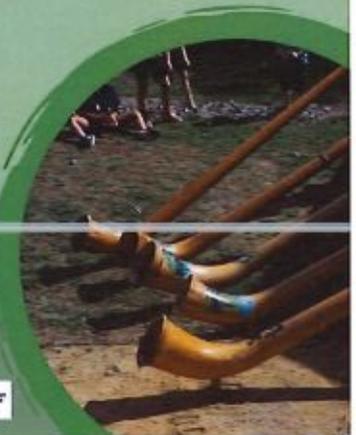
Le Bonhomme

Oh les Welches !

Traditions Paysannes

Marché artisanal
Métiers du bois
Produits locaux
Démonstrations d'anciens métiers
Animations
Schlittle pour enfants

Déjeunés et boissons sur place
Grillades, frites, Poëllée welche, Tartes flambées, Gaufres
Bal en soirée avec DJ
Feux d'artifice



Association Les Truites du Bonhomme

L'étang de pêche du Vallon est ouvert **tous les dimanches du 4 juin au 3 septembre de 9H à 12H et de 14H à 18H**, dans un cadre magnifique au calme.

Les poissons sont essentiellement des truites de la pisciculture Guidat du Val d'Orbey au Noirrupt. Les truites portion sont d'environ 300gr et il y a des grosses truites de 1 à 2 kg. Nous avons également des carpes, qu'il est préférable de remettre à l'eau.

Le prix est de 14€ pour 6 prises la 1/2 journée.

Le chalet de pêche est ouvert à 8H30 et vous pourrez prendre votre ticket de pêche. Si vous prenez une grosse truite, merci de nous le signaler.

Les appâts autorisés sont : vers de terre, verre de farine, teigne, mouche.

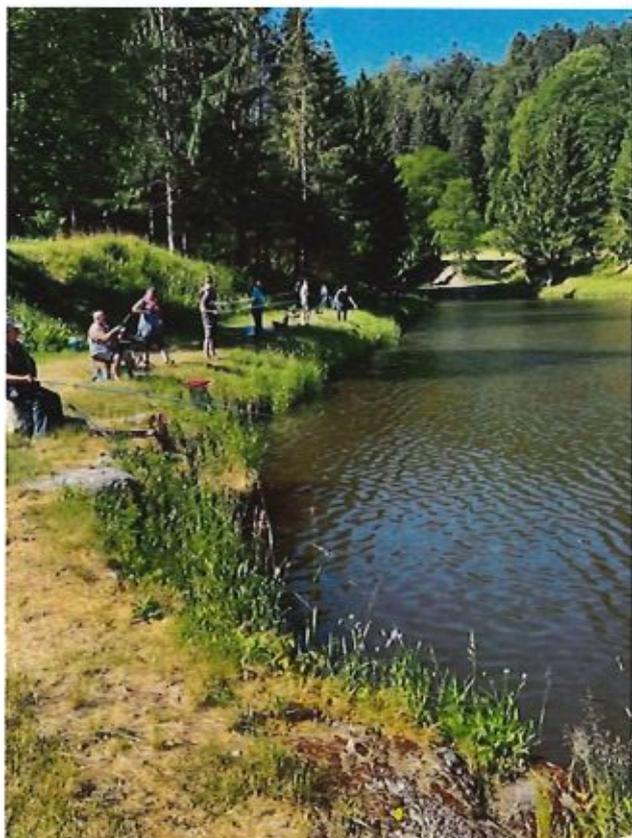
Une seule canne est autorisée par pêcheur.

Pour aller à l'étang, prendre à gauche après le village du Bonhomme, direction station du lac blanc 900m.



L'association de pêche "Les truites du Bonhomme" a réalisé des travaux avant l'ouverture de l'étang dans son chalet de pêche.

Un plafond suspendu avec isolation a été installé par l'entreprise Dettweiler de Kayserberg.



Un grand Merci, à Jean-Paul Lambalez qui a débouché nos WC et réparé les urinoirs.

Nous remercions également Gilbert Perrin pour l'installation des lampes à Led dans le plafond. Notre local est ainsi mieux isolé au niveau phonique et thermique.

Plus de renseignements :

Président : Jacques HENRY tél : 06 21 13 69 37

Trésorier : Roger BLEU tél : 06 76 28 12 62

Association Self Défense et Musculation ASDM

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le samedi 13 mai au Blancrupt à OR-BEY. Un repas à l'auberge a clôturé celle-ci.

Les tarifs pour le Krav Maga sont inchangés pour la prochaine saison soit 60 euros . Idem pour la musculation 120 € et 90 € pour les jeunes et les étudiants. L'accès est toujours libre 7j /7J.

Contacts:

Véronique : 06 02 35 15 49

Bertrand : 06 48 48 40 03

EN PROJET :

- Rassemblement de voitures anciennes et Youngtimers le 23 juillet
- Soirée privée avec repas et orchestre en novembre.
- Il a également été évoqué l'organisation d'une marche gourmande autour du Bonhomme en collaboration avec les Jeunes Agriculteurs. La difficulté sera de trouver un parcours ne comportant malgré tout pas trop de dénivelé pour être accessible au plus grand nombre.

Association Gym Douce :

Un jeudi pas comme les autres, quand la séance de gym est remplacée par une marche (préparée par Michel), sur nos agréables sentiers de montagnes ; au détour d'un chemin une ferme auberge nous réunit autour d'un repas marcaire. Convivialité, météo parfaite, superbe paysage, tous les ingrédients pour partager un bon moment accompagné pour certains de leur conjoint.

Merci à ce groupe de seniors de la gym évolutive du Bonhomme, pour leur motivation leur assiduité malgré la maladie, des traitements lourds, des douleurs omniprésentes. Merci pour leur confiance, leur esprit d'entraide, et leur humour.



« La gymnastique rend les corps élastiques et les gens sympathiques », dixit Gilbert Perrin dit Bébert .

Amicale des donneurs de sang Le Bonhomme-Lapoutroie

La prochaine collecte de sang aura lieu à Lapoutroie

le mardi 18 juillet de 16h45 à 19h30

Venez nombreux !

Nous avons besoin de vous !

Une collation vous sera offerte à chaque collecte, un espace sera réservé pour les enfants (N'oubliez pas votre carte d'identité)

La collecte suivante aura lieu au Bonhomme le mardi 12 Septembre de 16h30 à 19h30.

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG



Donner son sang,
c'est offrir la vie.

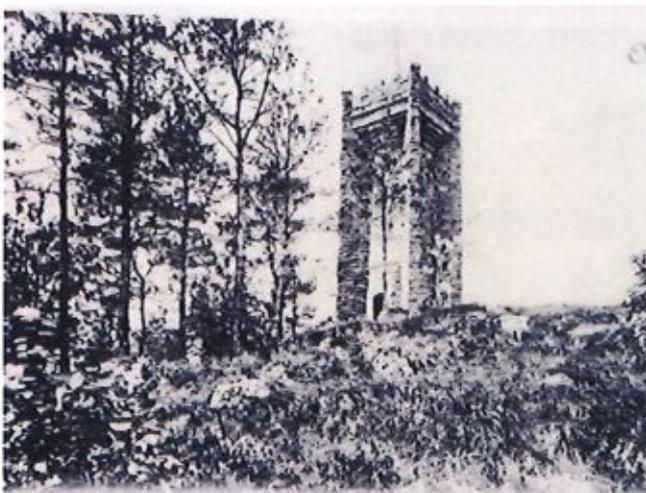
www.dondusang.net  



La Tour immortelle

Surplombant de ses 773 mètres d'altitude la commune d'Orbey d'un côté et de Lapoutroie de l'autre, la bien connue Tour du Faudé trône au cœur du Pays Welche. Escortée d'un massif boisé, entre position stratégique et point de vue panoramique, cet endroit symbolique de notre vallée va, en plus de 130 années d'existence, être exposée à de multiples chamboulements, mais demeure pourtant aujourd'hui l'un des lieux les plus appréciés de la région en ce qui concerne les marcheurs, coureurs ou autre visiteurs venus apprécier la vue qu'elle nous offre. Voyons cela plus en détails ...

L'histoire de la Tour du Faudé est pourtant assez récente puisque c'est en 1889 que la section du club vosgien de Kaysersberg donne naissance au projet d'une construction au sommet du massif du Faudé. Cette première tour de forme carrée et mesurant 12 mètres de haut est inaugurée deux ans plus tard, en 1891. Ce qui fait la fierté des locaux et attire de nombreux curieux.



La Tour du Faudé en 1891.



La Tour du Faudé en 1934.

Malheureusement, et comme dans beaucoup d'endroits, les féroces combats de montagnes de la Première guerre mondiale passeront par là et moins de 25 ans après sa construction la tour sera la cible des obusiers français. En effet il était trop dangereux de laisser aux mains des allemands l'un des sommets clés en vue du contrôle du canton de Lapoutroie qui possède en plus une vue imprenable sur les routes principales montant et descendant la vallée. La Tour est donc détruite en 1915. Les lourds dégâts de la Grande Guerre vont détourner l'attention et l'intérêt des locaux pour le massif du Faudé pendant de nombreuses années.

Ce n'est qu'en 1934, avec le club vosgien cette fois-ci du canton de Lapoutroie que le projet d'une nouvelle tour est lancé, en comptant notamment sur le soutien financier des dommages de guerre, payés lourdement par l'Allemagne depuis la signature du Traité de Versailles. Cette nouvelle tour de forme octogonale et d'une hauteur de 16,50 mètres est inaugurée le 19 Aout 1934, à la grande joie des habitants qui retrouvent là un morceau de leur patrimoine local.

Mais c'était sans compter sur la revanche des allemands, qui vont eux aussi détruire la tour le 10 Décembre 1944, seulement 10 ans après cette nouvelle inauguration, victime une nouvelle fois de sa position clé dans la défense de la vallée.

Une fois n'est pas coutume, il faudra attendre un long moment et l'année 1990 lorsqu'un groupe appelé "L'association des Amis de la Tour du Faudé" est crée. Son objectif : réunir des fonds afin de faire à nouveau revenir le monument près de 50 ans après sa deuxième disparition. Pour cela, des manifestations sont organisées : marchés de Noël, fêtes champêtres ou encore des concours de belote attirent les foules et vont permettre quelques années plus tard enfin, le début de nouveaux travaux...

Car en 1999, les communes d'Orbey et de Laspoutroie rachètent le terrain et réalisent les études de sol, la conception des plans et mettent en place un chemin d'accès au sommet du massif. C'est finalement le 15 Août que la première pierre de cette nouvelle tour, celle que nous voyons encore aujourd'hui, est posée. Les bénévoles d'une association connue sous le nom des "Fadas" entreprennent alors la construction de cette troisième tour, s'improvisant maçons et tailleurs de pierre. Ce nouvel édifice, qui comme sa prédécesseure mesure 16,50 mètres de hauteur sera inauguré 3 ans plus tard, le 15 Août 2002. Enfin en 2005 la Tour se verra accompagnée par l'abri du Faudé, construit non loin de là afin de permettre au gens de faire une pause sur le circuit de la tour.



La Tour du Faudé telle que nous la voyons de nos jours

Grâce à la solidarité, le courage, la volonté et l'amour de quelques braves pour leur patrimoine et leur région, le lieu de la Tour du Faudé peut aujourd'hui garder fièrement son nom et continue à nous offrir admiration et tranquillité. Je rends ici hommage à toutes les personnes qui ont œuvré à travers les années pour garder ce monument dans les pages d'Histoire de notre vallée et tel un phénix sur son perchoir, la tour immortelle veille encore, après résurrection de ses cendres.

Julien Roman



COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Contribution citoyenne alsacienne

Une contribution citoyenne pour s'exprimer sur quoi ?

Lors de la dernière consultation en janvier 2022, vous avez été plus de 92% à souhaiter le retour à une Région Alsace à part entière.

Par cette nouvelle contribution citoyenne, vous avez la liberté de vous exprimer sur l'avenir de l'Alsace.

Selon vous, comment la future Région Alsace peut-elle répondre à vos attentes ?



5 grandes thématiques :

- Les solidarités, les soins et les liens, l'implication citoyenne
- Les transitions énergétiques, écologiques, environnementales et climatiques
- L'attractivité économique de l'Alsace et de ses territoires, l'emploi
- La culture, l'éducation et le rayonnement de l'Alsace en France et en Europe
- Les services publics en proximité



L'Alsace a son avenir entre ses mains !

Exprimez-vous pour que vos idées comptent.

Pourquoi cette nouvelle contribution citoyenne ?

- Sur les grands dossiers, les Alsaciens doivent pouvoir être consultés pour faire entendre leur voix.
- Pour s'assurer que la future loi de décentralisation prenne en compte le choix des Alsaciens.
- Pour que la future Région Alsace dispose de tous les moyens nécessaires pour agir efficacement dans l'intérêt des Alsaciens.

Votre contribution renforcera tous ceux qui agiront pour obtenir du gouvernement et du parlement cette réforme tant attendue.

Et ensuite ?

Une nouvelle loi de décentralisation est en préparation : c'est une opportunité historique pour simplifier et construire ensemble l'Alsace que vous souhaitez.

Vos contributions enrichiront le projet de la future Région Alsace, que ses élus mettront en œuvre avec les moyens qui seront définis par la loi.

→ <https://entre-vos-mains.alsace.eu/processes/contribution-citoyenne>



Construisons ensemble L'ALSACE DE DEMAIN | S ELSASS VUN MORJE

5 grands thèmes, pour contribuer sur tous les sujets !

Quelques exemples de thématiques qui peuvent être abordées...

Les solidarités, les soins et les liens, l'implication citoyenne

- La santé, l'offre de soins en Alsace, l'attractivité des métiers du soin et du lien
- L'adaptation au vieillissement de la population, la prévention, les réponses à la perte d'autonomie
- L'inclusion, l'adaptation de la société au handicap
- La lutte contre la pauvreté
- L'accès aux besoins fondamentaux : s'alimenter, se loger, se vêtir, se soigner, se déplacer
- L'engagement citoyen, l'engagement associatif

L'attractivité économique de l'Alsace et de ses territoires, l'emploi

- L'attractivité économique de l'Alsace, l'innovation, le développement scientifique et technologique
- Les infrastructures routières, fluviales, portuaires et aéroportuaires
- L'économie du futur (Intelligence artificielle, services, Industrie verte...)
- La formation, l'orientation professionnelle
- L'agriculture durable, l'alimentation saine, les circuits courts, la souveraineté alimentaire...

Les transitions énergétiques, écologiques, environnementales et climatiques

- La protection des ressources naturelles, la préservation de l'environnement, les transitions écologiques
- Les transitions énergétiques : production, souveraineté locale, accessibilité
- Leurs impacts pour les Alsaciens : coût de l'énergie, sobriété...

Les services publics en proximité

- L'accès aux services publics, la présence des services en territoire, la digitalisation des services
- La façon de rendre le service public aux habitants
- La participation citoyenne : démarches de votation et de contribution

La culture, l'éducation et le rayonnement de l'Alsace en France et en Europe

- La coopération transfrontalière, les échanges au quotidien dans le bassin rhénan
- L'Europe et ses institutions
- Le bilinguisme
- La culture
- L'éducation des jeunes

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues
loin de la végétation
qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans**
un cendrier et non au
sol ou par la fenêtre
de sa voiture



Réaliser ses travaux
loin de la végétation
et prévoir un
extincteur à portée
de main



Stocker les matériaux et
produits inflammables
(bols, bouteilles de gaz)
dans un abri fermé,
éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant**
le 112, le 18 ou le 114
(personnes malentendantes)
et tenter de localiser le feu
avec précision



S'abriter dans un bâtiment.
La voiture n'est pas un
endroit sûr car facilement
inflammable



Rester Informé de
la situation et écouter
les consignes des secours
et/ou de la mairie

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

feux-foret.gouv.fr



A EMPORTER EN RANDO :

	Les signes du Club Vosgien® Les signes de balisage du CV sont déposés à l'INPI			
	Rouge (a)	Bleu (b)	Jaune (c)	Vert (d)
Rectangle (1)				
Losange (3)				
Rectangle barré de blanc (8)				
Triangle (2)				
Croix droite (4)				
Chevalet (6)				
Trait vertical (7) <i>Supprimé, à ne plus utiliser</i>				
Disque (5)				
Anneau (9)				

Voici une description de chacun des symboles que vous allez pouvoir rencontrer lors de vos randonnées dans notre massif Vosgien :

Les rectangles : Ces symboles définissent les grands parcours de randonnée. Par ailleurs, le rectangle rouge signale les sentiers du GR 53-5.

Les losanges : Les losanges sont les sentiers interdépartementaux et transfrontaliers, ou faisant le tour d'un pays. La durée est de 1 à 2 semaines.

Les rectangles barres de blanc : Ces signalétiques permettent de vous signaler que vous allez rejoindre un sentier balisé soit d'un losange ou rectangle de même couleur.

Les triangles, croix et chevalets : Les triangles, croix et chevalets sont utilisées notamment pour les petits sentiers locaux, mais aussi pour avertir d'une liaison de sentiers.

Les disques : Ils représentent des circuits faisant une boucle pour des temps supérieurs à la demi-journée.

Les anneaux : Ils sont utilisées pour des circuits allant de 3 heures à 4 heures de marche.

Directrice de la rédaction : Christine MORO adjointe, Cynthia Straub, adjointe administrative pour la mise en forme, impression,
 Directeur de la publication : Frédéric PERRIN Maire

 www.lebonhomme.fr
 mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr
 03 89 47 51 03